

Adhésion et représentation de la Ville de Besançon au sein d'associations nationales patrimoniales - Désignation de délégués du Conseil Municipal

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis l'inscription des fortifications de Vauban sur la liste du Patrimoine Mondial, la Ville de Besançon est invitée régulièrement aux seins des instances délibératives de certaines associations et organismes nationaux à vocation patrimoniale : Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, ICOMOS France (Conseil International des Monuments et des Sites) et Association Nationale des Biens Français du Patrimoine Mondial. Il est proposé de désigner un délégué du Conseil Municipal qui aura voix délibérative au sein des associations dont la Ville est ou sera adhérente.

- Association des Biens Français au Patrimoine Mondial

Les gestionnaires des biens français, qui se sont réunis en septembre 2004 pour la première fois autour de l'établissement des rapports périodiques d'évaluation, ont décidé de se regrouper et de créer une association afin d'améliorer la qualité de la protection et de la mise en valeur de leurs biens, de prendre part aux réflexions et aux politiques de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel en France et de coopérer avec tous les biens culturels et naturels de la communauté internationale afin d'assurer la protection et la mise en valeur de ce qui constitue un patrimoine universel.

L'association réunit les gestionnaires des biens français inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO et a pour objet :

- de créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine

- d'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international

- de promouvoir les sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial auprès du public et des opérateurs touristiques.

Les fortifications de Vauban ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial en 2008. La Ville de Besançon reçoit cette année les rencontres de l'Association les 6 et 7 mai et participera activement aux différentes activités de l'association. Dans ce contexte, il est proposé d'adhérer à l'Association des Biens Français au Patrimoine Mondial.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette association et d'y désigner M. FOUSSERET, Maire, comme membre titulaire.

- ICOMOS France

ICOMOS France, qui a pour objet de promouvoir la connaissance, la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments, des ensembles architecturaux et urbains, des sites et des paysages :

- * concourt à toutes les activités du Conseil International des Monuments et des Sites, recueille, approfondit et diffuse les informations concernant les principes, les techniques et les politiques de sauvegarde, de conservation, de protection, d'animation, d'utilisation et de mise en valeur des monuments, ensembles et sites

- * collabore sur le plan national et international à la création et au développement de centres de documentation sur la connaissance, la conservation, la protection et la mise en valeur des monuments, ensembles et sites, ainsi que sur l'étude et la pratique des techniques de constructions traditionnelles

* encourage l'adoption et la mise en œuvre de recommandations internationales concernant la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur des monuments, ensembles et sites

* collabore à l'élaboration de programmes de formation pour des spécialistes de la conservation et la mise en valeur des monuments, ensembles et sites

* contribue à assurer la mise en commun d'expériences, le lancement d'actions de sauvegarde et de promotion en collaboration avec :

- les villes historiques mettant en valeur leurs ensembles urbains et sites
- les communes sur le territoire desquelles sont situés des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial culturel et naturel, en application de la convention internationale de 1972 et des recommandations du Comité du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel qu'elle a institué, et le cas échéant, les communes voisines intéressées
- d'autres organismes créés dans un cadre régional ou local et dont les objectifs ont trait au patrimoine culturel

* établit et maintient une collaboration étroite avec les administrations nationales compétentes, l'UNESCO, le Centre International des Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels à Rome, les centres régionaux de conservation patronnés par l'UNESCO et les autres institutions et organisations internationales et régionales qui poursuivent des objectifs analogues

* encourage et suscite toute activité conforme à ses statuts.

ICOMOS France est administré par un Conseil d'Administration composé, outre les membres de droit, de 47 membres soit :

* 31 membres individuels dont 15 architectes parmi lesquels 5 architectes en chef des monuments historiques, et 5 architectes des Bâtiments de France

* 16 spécialistes non architectes, parmi lesquels au moins : un archéologue, un historien de l'architecture, un spécialiste des ensembles décoratifs, un spécialiste des sites, paysages et ensembles architecturaux et un artisan du patrimoine.

* 16 membres institutionnels représentant les collectivités territoriales, les établissements publics, les organismes de formation et de recherche, les associations, les groupements ou syndicats professionnels des milieux du patrimoine, et parmi lesquels au moins huit représentants des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, comme délégué de la Ville au sein de cette association.

- Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et protégés

L'association se donne comme objectifs :

* la participation à leur mise en réseau à des niveaux territoriaux différents pour développer une politique de valorisation et de médiation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

* la facilitation de la connaissance mutuelle des expériences : elle encourage les partenaires et les échanges entre élus, scientifiques et techniciens : elle s'engage dans l'information et les formations de tous les partenaires, y compris des élus

* le dialogue entre tous les acteurs : elle favorise l'évolution de la réflexion au regard de la diversité des réalités économiques et sociales des territoires. En relation avec les différentes collectivités et institutions, elle peut être le conseiller des stratégies et des actions de mise en valeur.

Les fondateurs et toute collectivité, institution ou association, signataire d'une convention ville d'art et ayant acquitté sa cotisation de l'année sont membres actifs ayant voix délibérative, ce qui est le cas pour la Ville de Besançon.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, comme délégué de la Ville au sein de cette association.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Biens Français au Patrimoine Mondial, le montant de l'adhésion étant fixé pour 2010 à 1 500 €,

- de désigner M. FOUSSERET, Maire, comme membre titulaire auprès de l'Association des Biens Français au Patrimoine Mondial,

- de désigner M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, comme délégué de la Ville auprès d'ICOMOS France et de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés.

«**M. LE MAIRE** : Il y a eu très peu d'écho sur les rencontres de l'Association des Biens Français inscrits au Patrimoine Mondial qui se sont tenues les 6 et 7 mai à Besançon. C'était une réunion très très importante puisque tout ce qui compte en France au niveau du patrimoine était réuni. Peu importe les échos, le principal c'est que ça se soit fait et l'ensemble des responsables du patrimoine ont apprécié très très fortement notre ville que pour la plupart d'ailleurs ils connaissaient déjà. Nous avons accueilli aussi des directeurs des ministères de la culture chargés entre autres, vous le savez, des secteurs sauvegardés ou de l'environnement en la personne d'Isabelle MARECHAL et de Catherine BERGEAL. Je serai vice-président de cette association si vous me désignez».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.